

Référentiel de compétences PRAP - Formation

DOMAINE DE COMPÉTENCES 1

1. Être capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement

1.1. Comprendre l'intérêt de la prévention

- 1.1.1. Repérer les différents enjeux pour l'entreprise ou l'établissement
- 1.1.2. Situer les différents acteurs de la prévention et leurs rôles

1.2. Connaître les risques de son métier

- 1.2.1. Comprendre le phénomène d'apparition du risque
- 1.2.2. Reconnaître les principaux risques de son métier et les effets induits
- 1.2.3. Repérer, dans son métier, les situations de travail susceptibles de nuire à sa santé ou d'entraîner des efforts inutiles ou excessifs

DOMAINE DE COMPÉTENCES 2

2. Être capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues

2.1. Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain

- 2.1.1. Connaître le fonctionnement du corps humain
- 2.1.2. Repérer les limites du fonctionnement du corps humain
- 2.1.3. Identifier et caractériser les différentes atteintes à la santé

2.2. Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé

- 2.2.1. Observer et décrire son activité de travail en prenant en compte sa complexité
- 2.2.2. Identifier et caractériser les risques liés à l'activité physique potentiels
- 2.2.3. Analyser les différentes causes d'exposition à ces risques potentiels

DOMAINE DE COMPÉTENCES 3

3. Être capable de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement

3.1. Proposer des améliorations de sa situation de travail

- 3.1.1. A partir des causes identifiées au cours de son analyse
- 3.1.2. En agissant sur l'ensemble des composantes de sa situation de travail
- 3.1.3. En prenant en compte les principes généraux de prévention

- 3.2. Faire remonter l'information aux personnes concernées
 - 3.2.1. Identifier les personnes concernées
 - 3.2.2. Utiliser les modes de communication et de remontée d'information en vigueur dans l'entreprise
- 3.3. Se protéger en respectant les principes de sécurité et d'économie d'effort
 - 3.3.1. Connaître et appliquer les principes de sécurité et d'économie d'efforts à l'ensemble de ses situations de travail
 - 3.3.2. Connaître et utiliser les différents équipements mécaniques et aides à la manutention

Épreuves de certifications

En vue de l'obtention du certificat PRAP IBC des épreuves de certifications sont proposées de façon à permettre une évaluation distincte de chaque compétence. Elles sont regroupées en situation d'évaluation qui correspondent au plus proche à des situations réelles de travail.

Les compétences seront évaluées en continu durant la formation par le formateur PRAP en respectant les modalités définies dans le document de référence V7-09/2018 et en s'appuyant sur la grille critères d'évaluation certificative d'une formation acteur PRAP-IBC.

4. Bilan de la formation

